

POLITIQUE DE L'ARBRE

POUR UNE VILLE QUI RESPIRE

NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot



MOT DE LA MAIRESSE

La présente Politique de l'arbre, élaborée à l'initiative des élus de Notre-Dame, est un engagement à protéger notre richesse arboricole, aujourd'hui et pour les générations futures. En plus de sa grande valeur esthétique, l'arbre procure de nombreux avantages en améliorant notre qualité de vie et en favorisant la participation des résidents et résidentes à une vie de quartier enrichissante.

Face aux changements climatiques, aux maladies et insectes et aux pressions des projets de développement, cette richesse collective est toutefois fragile. Pour préserver notre paysage forestier urbain, d'importantes mesures de conservation et protection doivent être prises.

La Politique précise les cinq orientations qui guideront l'ensemble des décisions relativement aux arbres. En mettant en œuvre le plan d'action qui en découle, tous les intervenants veilleront à promouvoir l'importance des arbres au sein de notre communauté, à protéger les boisés et les milieux naturels, à favoriser le reboisement et la protection des arbres en milieu urbain et à protéger et optimiser les paysages d'intérêt. Ce faisant, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot deviendra un exemple à suivre en matière de protection et de valorisation des arbres.

Danie DESCHÊNES

Mairesse

Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot



L'ARBRE PERROTDAMOIS, UNE RICHESSE COLLECTIVE

UNE RICHESSE COLLECTIVE

La ville de *Notre-Dame-de-l'Île-Perrot* se distingue pour la valeur et la beauté de ses arbres. Il n'est plus nécessaire de le dire, l'arbre est pour nous un élément architectural et esthétique de premier plan. Autant présents dans les espaces verts de la ville (parcs, berges et boisés) qu'autour des résidences, les arbres façonnent majestueusement le paysage par leur grande abondance et leur diversité et créent une atmosphère unique. Ici, l'arbre et l'urbain se côtoie dans une symbiose indivisible.

L'arbre a procuré aux Perrotdamoises et Perrodamois des services indispensables depuis le début de l'établissement de la municipalité. Encore aujourd'hui, il fournit grand nombre de bénéfices aux citoyens de la Ville.

En voici les principaux bénéfices :

STRUCTURE LE PAYSAGE

- Met en valeur les bâtiments
- Embellit les quartiers : floraison, coloration automnale du feuillage, etc.

AMÉLIORE LA QUALITÉ DE VIE

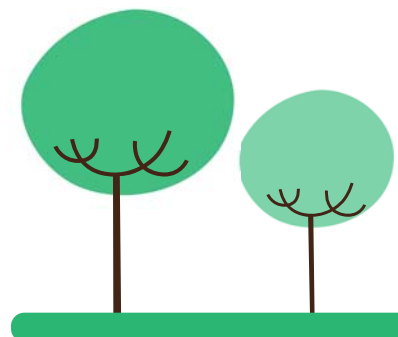
- Assainit l'air en captant une partie du gaz carbonique produit par les automobiles et le chauffage résidentiel
- Préviend l'érosion du sol, réduit les eaux de ruissellement et réduit la pollution de l'eau
- Offre un micro-refuge et une source de nourriture pour la faune, particulièrement pour les oiseaux
- Atténue le bruit et embellit le paysage en dissimulant les aspects moins attrayants
- Protège les cultures contre le vent et la neige (brise-vent)
- Capte les poussières ambiantes

CONTRIBUE À LA VIE DE QUARTIER

- Renforce le sentiment d'appartenance à son milieu
- Offre de l'intimité aux propriétés privées
- Accroît le sentiment de paix et réduit le stress
- Attire les nouveaux résidents
- Contribue à réduire la vitesse des véhicules

OFFRE UNE VALEUR ÉCONOMIQUE

- Donne de la valeur aux propriétés
- Fournit de l'ombre en été et réduit les coûts de climatisation; isole les maisons en hiver et réduit les coûts de chauffage
- Témoigne, par son âge, son port ou son emplacement, du patrimoine et de l'identité culturelle et historique de la municipalité





L'ARBRE PERROTDAMOIS, UNE RICHESSE *FRAGILE*

UNE RICHESSE FRAGILE

Les arbres se démarquent des autres êtres vivants par leur très grande longévité. Pourtant, ils demeurent extrêmement vulnérables à un événement climatique inattendu, à une épidémie, à la propagation d'un insecte ou à des pratiques inadéquates. Ces divers facteurs peuvent affecter et altérer drastiquement un paysage forestier urbain.

Voici les principales problématiques auxquelles l'arbre urbain est confronté :

DIVERSITÉ INSUFFISANTE DES ESSENCES ARBORICOLES

La diversité insuffisante des espèces implantées sur le territoire augmente le risque d'infestations ou d'épidémies. Ainsi, au milieu du siècle dernier, la maladie hollandaise de l'orme a tué des milliers d'ormes d'Amérique au Québec et, aujourd'hui, on n'a qu'à penser aux conséquences qu'aura la propagation de l'agrile du frêne dans la région.

BLESSURES

Les arbres sont fréquemment endommagés soit par négligence au cours de travaux de construction, d'aménagement ou d'entretien, soit par manque de civisme. Ces blessures peuvent écourter leur vie, les rendre plus vulnérables aux maladies et même leur être fatales.

ABATTAGES INJUSTIFIÉS

Trop souvent, des pressions sont exercées sur l'administration municipale dans le but de faire abattre des arbres tant sur les propriétés privées que publiques. En l'absence d'une réglementation rigoureuse, les arbres peuvent alors être abattus sans raison valable. Il faut également mentionner l'abattage d'arbres sur le domaine privé qui est effectué sans permis, souvent par simple méconnaissance. L'objectif ici n'est pas de multiplier l'émission de constats d'infraction mais d'empêcher l'abattage injustifié et abusif en misant sur une sensibilisation auprès de la population.

ENTRETIEN INADÉQUAT

Un entretien inadéquat augmente généralement la vulnérabilité d'un arbre aux différents aléas naturels et aux attaques d'insectes intrusifs. Un mauvais élagage, un remplissage autour du tronc, une plantation au mauvais endroit, des mauvaises conditions du sol, un mauvais compagnonnage, l'absence de mesures préventives pour contrer les maladies sont des pratiques devant être proscrites.

ENVAHISSEMENT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Auparavant les infrastructures d'utilité publique (réseaux électriques, téléphoniques et de câblodistribution, conduites d'aqueduc et d'égout, systèmes d'éclairage, panneaux de signalisation, etc.) étaient installées sans tenir compte des arbres et de leurs besoins vitaux. Il faut changer cette approche qui affecte directement la croissance des arbres, leur espérance de vie ou qui entraîne leur abattage. Il est donc important d'assurer une bonne coordination entre les différents acteurs impliqués dans les nouveaux projets de développement.

MAUVAIS CHOIX D'ESSENCES OU D'ENDROITS

Certains arbres ne sont tout simplement pas plantés au bon endroit et causent des dommages ou nuisent aux infrastructures et aux autres installations publiques et privées. Il ne faut pas oublier que ces petits plans deviendront grands et qu'en ce sens il faut prévoir suffisamment d'espace pour leur permettre un développement optimal. De cette façon, nous éviterons d'avoir à couper des arbres qui ont pris plusieurs années à pousser.



LES GRANDES ORIENTATIONS

ORIENTATION 1

PROMOUVOIR L'IMPORTANCE DES ARBRES AU SEIN DE NOTRE COMMUNAUTÉ

La mise en oeuvre de la Politique de l'arbre et de son plan d'action est une responsabilité collective qui doit reposer sur un engagement réciproque entre la Ville et l'ensemble des citoyens, commerçants, et organismes communautaires.

Tous doivent travailler de concert afin de bâtir une ville plus verte pour les générations futures.

La participation des citoyens et des partenaires locaux à la réalisation de projets de verdissement est donc la pierre d'assise de la concrétisation du plan d'action de la présente politique.

ORIENTATION 2

ASSURER LA PROTECTION DES BOISÉS ET DES MILIEUX NATURELS

La conservation des boisés est un enjeu primordial afin de donner le plus souvent possible aux résidents un accès à des milieux naturels affichant une riche diversité d'espèces floristiques et fauniques.

De plus, les boisés d'intérêt sont en grand majorité situés en zone agricole. Cette caractéristique complexifie d'autant plus la tâche de conservation puisqu'il faut trouver un équilibre entre les stratégies de conservation de ces boisés et la rentabilité des activités agricoles qui peuvent s'y exercer.

La délimitation de corridors forestiers et l'élaboration de stratégies de consolidation et de mise en valeur de la biodiversité seraient des façons concrètes de reconnaître l'effort collectif déployé afin de préserver les richesses naturelles de la ville.

ORIENTATION 3

FAVORISER LE REBOISEMENT ET LA PROTECTION DES ARBRES EN MILIEU URBAIN

La Ville compte placer l'arbre existant en amont des décisions lors de la planification des secteurs à développer et à redévelopper.

En effet, bon nombre d'études scientifiques démontrent les avantages découlant directement de la présence d'un couvert forestier. Les boisés matures doivent être considérés comme une « plus-value » pour les projets de développement de tous genres. Des exigences et conditions préalables devront donc être fixées pour obliger les promoteurs à préserver de façon optimale le couvert boisé lors de la planification de leurs projets.

Il en sera de même à l'étape de la construction. Une vérification systématique de tous les chantiers de construction sera effectuée pour valider la mise en place de l'ensemble des mesures de protections exigées. Ces mesures permettront de conserver les arbres matures présents sur les sites à développer.

Pour les projets de plus grandes envergures, il serait pertinent d'exiger, préalablement à l'élaboration du tracé des voies de circulation, la réalisation d'un plan de protection des aires boisées par un professionnel compétent. Il est donc essentiel de se doter d'outils réglementaires qui serviront à modifier les pratiques usuelles de développement qui ne reconnaissent pas la vulnérabilité du couvert boisé et l'importance de sa contribution à l'établissement d'une identité distinctive de chaque projet.

Finalement, il faudra clarifier le cadre d'évaluation portant sur les motifs d'abattage d'arbres (projet de construction, nuisances, etc.). Parfois l'abattage d'un arbre sain peut être souhaitable lorsqu'il a été évalué, par un professionnel, que son remplacement apportera plus de bénéfices que son maintien en place. Avoir des balises claires facilitera la tâche des fonctionnaires municipaux en leur permettant d'appuyer plus solidement leur décision en matière de demandes d'abattage d'arbres.

ORIENTATION 4

PROTÉGER ET OPTIMISER LES PAYSAGES D'INTÉRÊT

Afin de maintenir caractère champêtre actuel de son territoire, la Ville devrait viser à remplacer tous les arbres abattus à l'intérieur d'un délai de deux ans par une nouvelle plantation, et ce partout où l'espace et les conditions le permettent.

Si l'endroit où l'arbre a été abattu n'est pas propice à une nouvelle plantation, un nouveau lieu sera choisi pour favoriser la croissance de l'arbre de remplacement.

Dans ce dernier cas, les zones présentant une lacune en matière de couvert boisé devront être privilégiées.

ORIENTATION 5

FAIRE DE NOTRE VILLE UN BON EXEMPLE

Cette Politique de l'arbre définit les grandes orientations que la Ville souhaite suivre pour la gestion à venir de son patrimoine forestier.

Les prochaines étapes permettront de s'assurer que les objectifs et les actions énoncées dans ce document puissent ensuite être transposés en interventions pratiques sur le terrain. La Ville et l'ensemble de ses employés doivent, de plus, donner l'exemple et promouvoir au sein même de l'organisation des pratiques exemplaires et innovantes en matière de préservation de l'environnement, notre environnement.

Afin de mettre en image cet engagement, un « arbre emblème » sera identifié. Celui-ci devra être représentatif du patrimoine arboricole de la Ville.

Par ce symbole, la Ville veut illustrer son engagement dans le processus de conservation et de mise en valeur de cette richesse essentielle à l'identité perrotdamoise.



PLAN *D'ACTION*

ORIENTATION 1

Promouvoir l'importance des arbres au sein de notre communauté

ACTIONS

ÉCHÉANCIER

DÉJÀ FAIT

COURT TERME

MOYEN TERME

ORGANISER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES CITOYENS

- Conférences
- Journées de plantation
- Dons d'arbres

EN CONTINU

DIFFUSER LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET LA RÉGLEMENTATION ASSOCIÉE

2019

PROMOUVOIR LA PLANTATION SELON LE PRINCIPE DU «BON ARBRE AU BON ENDROIT»

- Diffuser le guide de la végétation compatible avec les lignes aériennes de distribution d'électricité et autres documents de référence

2019

INSTAURER UN PROGRAMME MENSUEL DE RECONNAISSANCE DES ARBRES REMARQUABLES

2020

- De mai à octobre, nommer un arbre remarquable dans le *Moulin à paroles*
- En faire la promotion sur le territoire de la Ville

OFFRIR DE LA FORMATION CONTINUE AUX EMPLOYÉS

EN CONTINU

ORIENTATION 2

Assurer la protection des boisés et des milieux naturels

ACTIONS	ÉCHÉANCIER		
	DÉJÀ FAIT	COURT TERME	MOYEN TERME
METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORICOLE DE LA VILLE • Favoriser le nettoyage et la mise en valeur des boisés de la Ville en facilitant le réseautage. • Donner accès aux secteurs boisés en valorisant les sentiers existants			2021
ASSURER LA QUALITÉ, LA PRÉSERVATION ET LE RENOUVELLEMENT DU COUVERT VÉGÉTAL • Encadrer l'abattage d'arbres dans les bois et les corridors forestiers	EN PARTIE		2021
TRAVAILLER AVEC LA MRC AFIN D'AUTORISER LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR À FAIBLE OU MOYEN IMPACT ÉCOLOGIQUE DANS LES ZONES BOISÉES (USAGE RÉCRÉATIF EXTENSIF)	EN COURS		
SENSIBILISER ET INFORMER LES PROPRIÉTAIRES SUR LA CONSERVATION VOLONTAIRE DE LEURS BOISÉS			2020
ÉLABORER DES STRATÉGIES DE CONSERVATION CONCERNANT LES BOISÉS D'INTÉRÊT EN LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE COMPENSATION DES MILIEUX NATURELS			2023
PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES CORRIDORS FORESTIERS	EN CONTINU		
INSISTER SUR LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES • Les bonnes pratiques – offrir des subventions		2018	

ORIENTATION 3

Favoriser le reboisement et la protection des arbres en milieu urbain

ACTIONS	ÉCHÉANCIER		
	DÉJÀ FAIT	COURT TERME	MOYEN TERME
INVENTORIER LES ARBRES DU DOMAINE PUBLIC ET DOCUMENTER CEUX DU DOMAINE PRIVÉ AFIN DE MAINTENIR À JOUR UNE BASE DE DONNÉES GÉORÉFÉRENCÉES			2021
SENSIBILISER ET INTÉGRER LES PROMOTEURS ET LES CONSTRUCTEURS DANS L'EFFORT DE PROTECTION EN EXIGEANT UN PLAN DE CONSERVATION/DÉBOISEMENT LORS DU DÉPÔT DE PERMIS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS	2016		
APPLIQUER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES VISANT L'IDENTIFICATION ET LA PROTECTION DES ARBRES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX D'EXCAVATION OU DE CONSTRUCTION		2019	
PROMOUVOIR LES PROGRAMMES DE DISTRIBUTION D'ARBRES LORS DE LA SEMAINE DE L'ARBRE ET POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS	EN CONTINU		
RÉGLEMENTER L'ABATTAGE D'ARBRES POUR L'IMPLANTATION DE CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES SI UNE ALTERNATIVE RAISONNABLE EST POSSIBLE		2019	
FAVORISER LES ESSENCES D'ARBRES INDIGÈNES EN BORDURE DE RUE	EN CONTINU		
ENCOURAGER L'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DANS LES NOUVEAUX SECTEURS	EN CONTINU		
ENCADRER LES NUISANCES POUR LESQUELLES IL EST JUSTIFIABLE D'ABATTRE UN ARBRE		2019	
INCLURE DES CRITÈRES DE CONSERVATION DES ARBRES DANS LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA	2015	2019	2021
ADAPTER LES NIVEAUX DE TERRAIN PERMETTANT DE CONSERVER LES ARBRES EXISTANTS LORS DE LA PLANIFICATION DES SECTEURS À DÉVELOPPER		2019	
ASSURER UN SUIVI QUANT AU REMPLACEMENT DES ARBRES ABATTUS • S'assurer que les arbres de remplacement respectent la définition d'« arbre cultivé » • Pour les nouveaux projets de développement, exiger un calibre plus élevé pour les nouvelles plantations		2019	
POUR LES NOUVEAUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, EXIGER AU PROMOTEUR UNE COMPENSATION MONÉTAIRE POUR CHAQUE HECTARE BOISÉ ABATTU (FONDS VERT)		2019	
POUR LES NOUVEAUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, EXIGER UNE DIVERSITÉ D'ESSENCES LORS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS	EN CONTINU		
REDÉFINIR LE NOMBRE MINIMAL D'ARBRES EXIGÉ EN FONCTION DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN – USAGE RÉSIDENTIEL		2019	
CRÉER DES NORMES QUANT À L'ÉMONDAGE DES ARBRES ET LES INCLURE DANS LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE		2019	

ORIENTATION 4

Protéger les paysages d'intérêt

ACTIONS

ÉCHÉANCIER

DÉJÀ FAIT

COURT TERME

MOYEN TERME

IDENTIFIER LES PAYSAGES DIGNES D'ÊTRE PROTÉGÉS

2021

- Encadrer plus sévèrement l'abattage des arbres figurant dans ces paysages

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES CHAMPÊTRES LE LONG DU BOULEVARD PERROT EN Y RECONNAISSANT L'APPORT DES ARBRES MATURES

EN CONTINU

- Maintenir l'alignement des arbres lorsque compatible avec les infrastructures présentes

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN ENCOURAGEANT LES AGRICULTEURS À PLANTER DES RANGÉES D'ARBRES « BRISE-VENT »

2019-2020

- Subventions

PROMOUVOIR LE REMPLACEMENT PRÉCOCE DES FRÊNES QUI VIENDRONT QU'À MOURIR À L'AIDE DE BOUTURES NOTAMMENT DANS LES SECTEURS RIVERAINS ET LES SECTEURS DE FORT TALUS AFIN DE MAINTENIR LA STABILITÉ DES TERRAINS ET LEUR CARACTÈRE CHAMPÊTRE

2020

ORIENTATION 5

Faire de notre Ville un bon exemple

ACTIONS

ÉCHÉANCIER

DÉJÀ FAIT

COURT TERME

MOYEN TERME

S'ENGAGER À UTILISER DU PAPIER CERTIFIÉ POST-CONSOMMATION

EN CONTINU

ASSURER LA RÉUTILISATION OPTIMALE DU PAPIER

EN CONTINU

GÉNÉRER DES BORDEREAUX DE PAIE ÉLECTRONIQUES

2020

RESTREINDRE LE PAPIER UTILISÉ POUR LES COMMUNICATIONS AUX CITOYENS

- À la réception des trois bâtiments municipaux, favoriser l'envoi par courriel des « Quoi de neuf », « Répertoires des activités », etc. lorsque le citoyen désire une copie
- Suivis de dossiers, lettres, etc.

EN CONTINU

CRÉER UNE RÉSERVE FONCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES - FONDS VERT

- Profits provenant des constats d'infractions dues aux abattages d'arbres sans certificat d'autorisation
- Compensation - projets de développement

2020

VALORISATION DU BOIS DE FRÊNE PAR DES PRATIQUES INNOVANTES

2021

PROMOUVOIR L'AGROFORESTERIE

EN CONTINU

CRÉER UN ARBORETUM AU PARC DES HIRONDELLES OU AU PARC HISTORIQUE

- Frêneraies dont les arbres sont appelés à être abattus
- Créer une section «parc des naissances»
- Inviter les enfants à venir y planter un arbre

2023

LANCER UN CONOURS POUR IDENTIFIER UN ARBRE EMBLÈME ET PROMOUVOIR SES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

2020

2021

- Distribution de cet arbre aux citoyens lors du jour de la terre

A photograph of a forest scene with sunlight filtering through the green leaves of trees, creating a dappled light effect. The text is overlaid on the left side of the image.

ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la Ville de NDIP attribue à l'arbre un rôle essentiel dans le maintien et l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens

LA VILLE

Réitère la valeur de l'arbre et son rôle positif sur la qualité de l'air, de l'eau et la réduction des impacts liés aux changements climatiques



Souligne l'influence réelle qu'a l'arbre sur la santé physique et psychologique de ses citoyens



Reconnait le rôle de l'arbre dans l'amélioration du cadre de vie et l'émergence du sentiment d'appartenance à la collectivité



Rappelle que l'arbre est une « plus-value » et qu'il bonifie la richesse foncière et collective



S'engage à développer et à appliquer rigoureusement les outils réglementaires à sa disposition afin d'exiger la conservation maximale du couvert forestier de qualité



Comprend que cette politique et le plan d'action reposent sur une campagne de sensibilisation auprès de sa population et qu'elle devra mettre de l'avant la participation active de ses citoyens, ses commerçants et ses organismes communautaires pour atteindre le but ultime : léguer un cadre de vie plus sain aux générations futures

POLITIQUE DE L'ARBRE

POUR UNE VILLE QUI RESPIRE

NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

